

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 11

Artikel: Souvenirs politiques de l'ancien Casino : le cercle du Grand Conseil. -
Événements de 1830
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . 4 fr. 50
 six mois . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du
 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou
 du 1^{er} octobre.

Souvenirs politiques de l'ancien Casino.

Le Cercle du Grand Conseil. — Evénements de 1830.

Encore quelques creux à combler et il ne restera pas trace de l'ancien Casino de Lausanne, dont la démolition est aujourd'hui complètement achevée. A ce propos, la *Gazette de Lausanne* a publié, au mois de novembre dernier, deux articles très intéressants traitant plus particulièrement de la création de cet établissement par une Société d'actionnaires, alors qu'il n'existait, dans ces parages, que prés et vignes, et un seul bâtiment, celui de Beau-Séjour. Le même journal rappelait en outre tous les services que le Casino rendit à notre population lausannoise, pendant un demi-siècle, où il fut l'unique rendez-vous de nos sociétés musicales, littéraires et autres.

Mais nous ne sachions pas que notre presse locale ait rappelé à cette occasion le rôle que joua le Casino pendant les événements qui agiterent notre canton, et notamment la ville de Lausanne, en 1830 et 1845. Nous allons donc le faire en reprenant et en complétant ce que nous avons publié à ce sujet il y a de nombreuses années déjà.

La construction du Casino commença en 1824 et fut terminée en 1825 ou 1826.

Dès l'origine, cet établissement eut un café-restaurant, tenu d'abord par un nommé Blanc, auquel succédèrent MM. Ronget, Pommaret et Widmer.

A diverses époques, le Casino a été le local des clubs et cercles politiques. Déjà, en 1826, il abritait sous son toit le *Cercle du Grand Conseil*, dont l'histoire peu connue de la génération actuelle trouvera ici sa place.

En 1822, un député avait émis le vœu, au sein du Grand Conseil, qu'il fût établi à Lausanne un lieu de réunion pour les membres de ce corps, pendant les sessions et dans les intervalles de celles-ci, afin que nos représentants fussent moins disséminés durant leur séjour au chef-lieu du canton, et sachent où se rendre pour rencontrer les membres des autorités supérieures.

Le 8 mars 1823, le Conseil d'Etat, à qui cette proposition avait été renvoyée, décida la création du cercle demandé. Le loyer, l'ameublement, le salaire du concierge, l'éclairage et le chauffage pendant les sessions, furent mis à la charge de l'Etat. Pendant le reste de l'année, ces dépenses étaient supportées par les membres domiciliés à Lausanne.

Le premier local choisi fut un appartement de la maison Creux, place de la Palud, qui avait été occupé pendant un grand nombre d'années par le Cercle de la Palud.

Le *Cercle du Grand Conseil*, ouvert pour la session de mai, fut libéré de l'impôt sur les boissons ainsi que de l'impôt sur les billards.

En 1826, à la St-Jean, le Cercle fut transporté à l'entre-sol du Casino.

Le gouvernement issu de 1830 s'occupa encore du Cercle, qu'il fut question de réinstaller à la Palud, n° 2, afin de le rendre plus central. Une convention éventuelle fut passée avec la Commune et soumise ensuite au Grand Conseil, qui reçut à cette occasion une pétition signée par 65 citoyens de Vufflens-la-Ville demandant la suppression du Cercle. La Commission à laquelle cette affaire fut renvoyée, prévisa pour le maintien de cet établissement; mais son rapport, vivement combattu par plusieurs députés, eut pour unique défenseur M. Druey. Malgré l'argumentation serrée de l'orateur, l'Assemblée vota la suppression du Cercle officiel. Le bail avec la Société du Casino fut résilié et un cercle libre s'installa au *Lion-d'Or*.

Dès l'origine, le Casino devint le quartier-général des mouvements politiques, notamment en 1830 et en 1845. A ce sujet, résumons en quelques lignes ce qui se passa chez nous en 1830. Depuis nombre d'années on réclamait des modifications à la Constitution de 1814, surtout en ce qui avait trait à l'élection des représentants, toutes les tentatives faites dans ce sens au sein du Grand Conseil ayant échoué. Cinq mille signatures ne tardèrent pas à être réunies demandant des réformes constitutionnelles.

Le Grand Conseil, se voyant obligé de

faire des concessions, revisa la Constitution, qui porta la date du 26 mai 1830. Mais cette revision était tout à fait illusoire, car la loi transitoire qui l'accompagnait détruisait presque en entier les nouvelles réformes.

Dès lors, il se forma un groupe de citoyens fermement décidés à marcher de l'avant. Ils tinrent régulièrement leurs réunions au Casino, où ils discutèrent avec chaleur les questions du jour.

Le Grand Conseil fut convoqué extraordinairement pour le 14 décembre, pour revoir cette loi transitoire qui provoquait chaque jour de nouveaux murmures. Les citoyens réunis au Casino, après de longues et intéressantes discussions, résolurent de demander l'abaissement du cens, un système électoral digne d'un peuple souverain, une représentation entièrement directe, une publicité sans limites des délibérations du Grand Conseil. On sait que c'est seulement depuis 1830 que les séances de cette assemblée sont publiques et que ses délibérations sont consignées dans un bulletin officiel.

Une commission composée de MM. le général de La Harpe, de Guerry, avocat, Blanchenay, avocat, Gaudard, commissaire, Fischer, libraire, et G.-H. de Seigneux fut chargée de rédiger, dans le sens de ces résolutions, une pétition au Grand Conseil.

Sur ces entrefaites arrivait une autre pétition de 6000 signatures demandant la nomination d'une Constituante.

Le Grand Conseil aborda ces questions brûlantes le 16 décembre, et à chaque instant des groupes de citoyens partant du Casino se dirigeaient vers le Château. Ces rassemblements allant toujours croissant, le Grand Conseil, inquiet, suspendit ses délibérations.

La Municipalité de Lausanne siégeait en permanence; une garde urbaine de 400 citoyens s'organisait, des arbres de liberté étaient plantés, et l'excitation augmentait sans cesse. Les campagnards se portaient sur la ville et des feux s'allumaient sur les hauteurs. Plusieurs personnes, distribuées sur les diverses routes aboutissant à la capitale, dirigeaient les diverses colonnes qui arrivaient sur la place du Casino.

Le 18 décembre au matin, les cloches de St-François étaient en branle, le tocsin appelait de nouveaux renforts. Les colonnes se forment au son des tambours, marchent sur le Château et se précipitent dans la salle du Grand Conseil qui, heureusement, n'était pas assemblé.

Quelques citoyens courageux, le lieutenant-colonel Bégos, Monnard et Porchat, percent la foule, montent sur un escalier, font entendre la voix de la raison et demandent la retraite des masses sur Montbenon. Tout à coup, d'immenses colonnes se reforment et, tambours en tête, se rendent sur cette promenade et prennent l'engagement d'y rester, de laisser l'Assemblée législative discuter librement et d'attendre une décision.

A midi, le Grand Conseil décida la nomination d'une Constituante chargée d'élaborer une nouvelle Constitution. Des cris de joie éclatent de toutes parts. Le canon se fit bientôt entendre, associant ses détonations à l'allégresse générale. Le soir, toute la ville était éclairée par une illumination spontanée.

Dans un prochain article, nous verrons ce qui se passa au Casino, lors des événements de 1845.

Vuarrens, près Echallens, le 3 mars 1892.

A la rédaction du Conteur Vaudois,
à Lausanne.

Monsieur le rédacteur,

Les articles que vous avez publiés sur la Colonie suisse de Chabag m'ont vivement intéressé; ce que vous comprendrez facilement quand je vous aurai dit que j'ai là-bas des parents avec lesquels j'entretiens d'excellentes relations. Il ne m'aurait cependant pas été possible de vous adresser les renseignements précis que vous sollicitez, parce que les lettres que je reçois de M. Louis Gander ou de sa famille sont tout intimes. Actuellement, je suis en correspondance avec M. de Perrot, pasteur à Morges, pour trouver, si possible, un pasteur disposé à aller à Chabag; nos compatriotes en désirent vivement un et lui offriront 1600 roubles par an, plus le logement. La position n'est donc pas à dédaigner et j'espère que nous pourrions trouver un jeune homme dévoué qui acceptera la place.

M. Louis Gander ne me parle que de l'époque actuelle: «Je ne puis vous dire ce qu'était notre colonie en 1845, m'écrit-il, car je venais de naître. Certainement tous les commencements sont durs; nos parents ont eu beaucoup à souffrir: pauvreté, maladie, rachat du climat, etc.; mais, Dieu soit béni, depuis nombre d'années nous vivons largement, surtout ceux qui ont voulu travailler, et ces derniers, heureusement, sont nom-

breux; jusqu'à présent nous pouvons dire que nous n'avons pas de pauvres dans notre paroisse.

» Le village n'est pas grand, 80 feux; mais il est joli, bien situé, jolies maisons confortables, quelques-unes sont couvertes en fer ou en tuiles, mais nous préférons le roseau; il est beaucoup plus pratique, plus chaud en hiver, plus frais en été. Ce n'est que quand on ne peut se procurer du roseau que nous sommes obligés de nous servir de fer ou de tuiles; nous avons une manière de couvrir avec le roseau, qu'en cas d'incendie il ne prend feu que très difficilement. Les rues sont larges, belles, droites. Toutes les cours sont entourées de jolis murs en pierre et passés à la chaux. Il n'y a donc plus de fossés comme à l'origine.

» Au milieu du village est la jolie église dont vous avez parlé; autour de celle-ci sont la cure, la maison des instituteurs, l'école et la chancellerie ou mairie. Du côté du lac (*), au bas du village, sont les vergers; tous les autres côtés sont plantés de vignes; et plus haut nous avons la vaste steppe pour les céréales et les pâturages pour les bestiaux. Chaque colon possède 60 desciatines de terrain, et le moindre a aussi 5 desciatines de vigne (la desciatine a 4800 mètres carrés). Les plus riches, qui ont persévéré avec énergie, ont, outre la steppe, 20, 25, et jusqu'à 30 desciatines de vigne.

» Les produits sont transportés dans la ville d'Akermann, qui est à une lieue de chez nous. La population de notre village se compose de Suisses allemands et français réformés, et quelques familles luthériennes.

A ces renseignements, reçus aujourd'hui même, j'ajouterai que M. Louis Gander est le petit-fils de M. Jacob Gander, parti en 1830 et dont il est question dans votre notice. Il est, si je ne fais erreur, receveur ou percepteur de la colonie. Sa mère, morte il y a onze mois, était sœur de mon beau-père.

Nos compatriotes sont maintenant considérés comme sujets russes et astreints au service militaire. Un des descendants du même Jacob Gander, M. Jacques Gander, a même quitté la colonie avec sa famille, comprenant huit ou neuf enfants, dont cinq ou six garçons, parce que ceux-ci devaient partir pour l'armée. Il est allé avec tous les siens, il y a cinq ans, comme colon en Australie, dans le Queensland.

La famine qui ravage actuellement la Russie ne se fait pas sentir en Bessarabie; du moins aucune lettre n'en a parlé; toutefois les blés avaient énormément souffert du rude hiver et beaucoup de champs ont dû être réensemencés au

(*) Nous rappelons que ce lac, que les Suisses appellent leur *Léman*, n'est qu'un renflement formé par le fleuve Dniester avant de se jeter dans la Mer Noire.

printemps; du reste, il paraît que depuis quelques années les récoltes en céréales ont perdu un peu de leur importance; plusieurs colons s'attachent plutôt à la culture de la vigne qui produit un excellent vin. Ces dernières années, mon cousin a vendu le sien à un marchand de Paris.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de toute ma considération.

P.-ULYSSE DE RIAZ, instituteur.

Lo grabudzo ào tsemin dê fai.

LA TENABLIA.

IV

Quand clliào qu'ont einmourdzi la niése ont z'u età pè vai lo Conset fédérat po lài derè que volliàvont nettiyi lo comité, qu'on lài dit « lo Conset d'administrachon », sont retornà tsi leu ein bordeneint.

— T'inlèvâi-pi lo comerce! se fasont dein lo trein ein s'ein revegneint; poru que clliào fédéraux ne fassont pas ratà l'affèrè! cein saràl dâo galé; kâ ne sont pas po qu'on fottè frou lè z'autro. Enfin foudrà vairè; mà dein ti lè cas faut einradzi tanquè qu'on pouessè teni la manolhie.

Adon décidont dè tot parâi fèrè la tenablia, et tandi cé teimps, on n'a jamé bin su cein que s'étâi passâ; mà paraît que lo Conset fédérat a fé veni à son bureau clliào dè pè Berna et que lào z'a fé on petit prédzo.

La tenablia avâi don età coumandâie po lo dozè dè fèvrâ, à Berna, et lài a z'u tant dè mondo po lài allâ que lo tsemin dê fai s'est trova pliein coumeint on covâi que râzè et que l'a faillu fèrè dou treins dè pliési po clliào que n'ont pas pu montâ, kâ coumeint cein ne cotàvè rein po clliào qu'aviont d'âi z'aqchons, l'ont profitâ dè parti po Berna avoué fenna, marmaille, mère-grand et serveinta, et cein fasâi tant dè dzeins qu'on arâi de la faire dâo mài dè mé.

A ne n'hâora après midzo, la tenablia a coumeinci dein lo pâilo dâo Grand conset dè Berna, et mà fâi lài étiont cougni, à cein que l'ont de. Lo président, que l'est dè pè Lozena, a de que la tenablia avâi età coumandâie po fèrè betetiulâ lo conset d'administrachon et po ein mettrè on autro à la pliace. Adon l'a bailli la parola à ion dâi noùtro, lo diretteu de la banqua, qu'étâi ion dè clliào qu'avâi einmandzi lo grabudzo. Lào z'a de:

— Quand n'ein fé coumandâ cllia tenablia, l'étâi, lo vo deri tot net, po einvoyi lo conset d'administrachon sè fèrè photographiyi, kâ y'a on part dè lulus que ne no vont pas, et non de non! ne vollièint assebin poâi menâ lo mor dein lè z'affèrès dè la compagni. Mà lo respettablio conset fédérat que ne voudrà pas qu'on fassè dâo chagrin à clliào ci-toyeins a trovâ on bié po arreindzi l'affèrè